

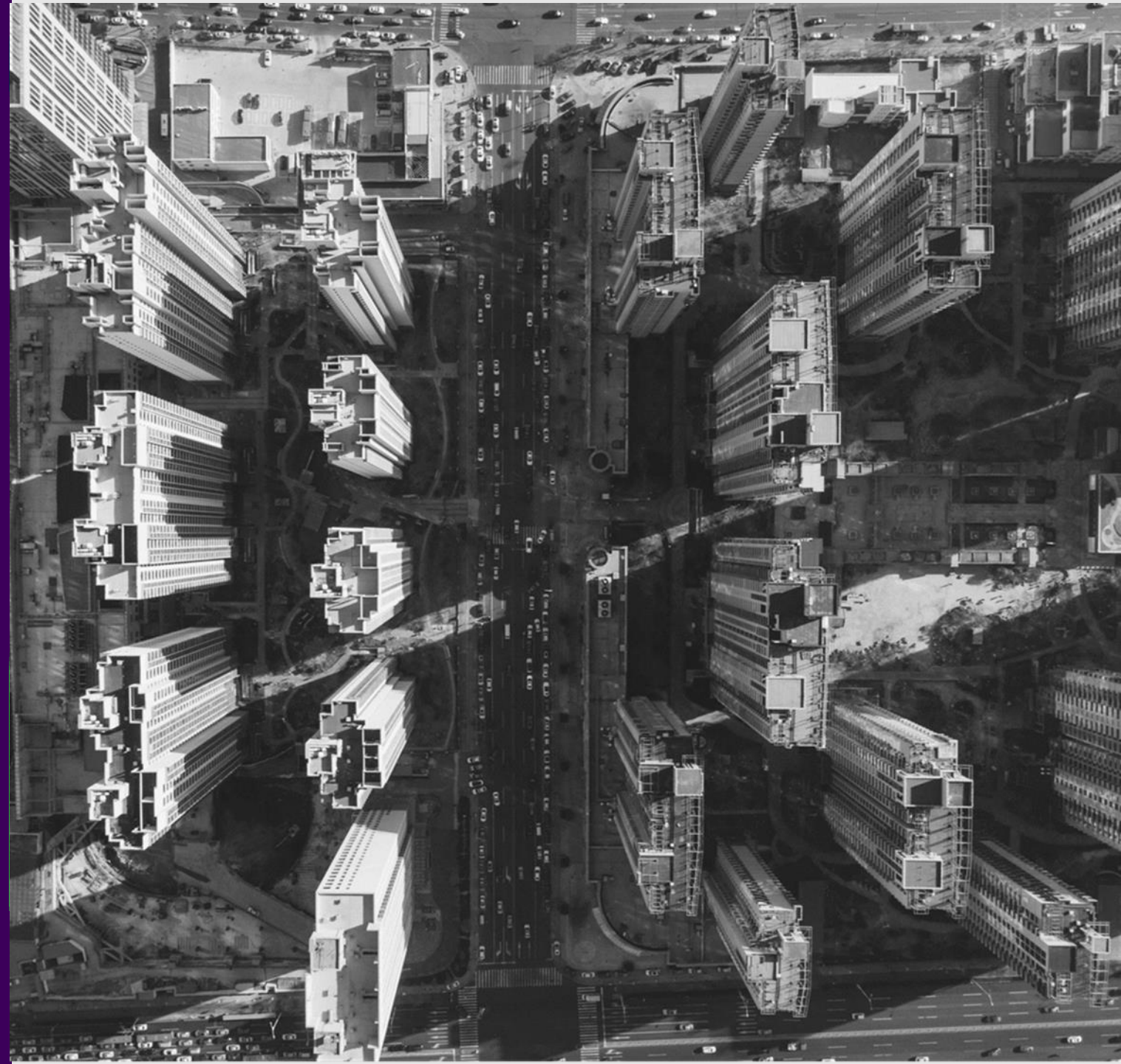


LABEL « PROJET AGRIVOLTAÏQUE

PRÉSENTATION AFNOR
CERTIFICATION



JANVIER 2022



Le Groupe AFNOR

DES SOLUTIONS DE CONFIANCE AUTOUR DE 4 DOMAINES DE COMPÉTENCES

afnor
CERTIFICATION

CERTIFIER

les compétences et savoir-faire
de votre organisation



afnor
COMPÉTENCES

FORMER

vos équipes pour accélérer leur
montée en compétences



afnor
GROUPE

ÉLABORER

afnor
NORMALISATION

les normes volontaires
et influencer sur votre marché



S'INFORMER

afnor
EDITIONS

sur la réglementation et les normes
essentielles à votre activité

afnor
energies

L'offre du Groupe AFNOR sur la transition énergétique coordonnée par le département AFNOR
Energies Ingénierie

AFNOR Certification

FAITES RECONNAÎTRE LA QUALITÉ DE VOS SAVOIR-FAIRE !

Leader de la certification et de l'évaluation en France, nous accompagnons des organisations de **tous secteurs** et de **toutes tailles, à travers le monde**, à gagner en compétitivité et faire reconnaître leurs bonnes pratiques par des signes de qualité, reconnus des professionnels et du grand public.

Un réseau de marque de confiance



+ DE 500
PRESTATIONS



EVALUATION

Un outil de pilotage stratégique pour votre entreprise



CERTIFICATION

Produit, service, système de management, compétence personnelle ...

Ouvrez les portes de nouvelles réussites pour vous et votre entreprise.



LABÉLISATION

Affichez votre exemplarité avec le signe d'un engagement concret

Des marques de confiance

Accentuer la compétitivité et faire reconnaître les bonnes pratiques par des signes de qualité, reconnus des professionnels et du grand public dans **le secteur de l'énergie** notamment :



RGE



AFNOR Certification est habilité par l'ATEE – Club biogaz en tant qu'organisme d'audit pour la réalisation des audits de labélisation Qualimétha



AFNOR Certification est habilité par l'ADEME pour la mise en œuvre du processus de labélisation du label VertVolt

Focus Agri/Agro :



AFNOR Certification est agréé par l'INAO pour la délivrance de la certification Agriculture Biologique



Cadre et élément de contexte de l'agrivoltaïsme

UN 1^{ER} CADRAGE PAR LES APPELS D'OFFRE DE LA COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ENERGIE (CRE)

AO CRE Innovation – Famille 2

Définition de l'agrivoltaïsme

« les installations agrivoltaïques sont des installations permettant de coupler **une production photovoltaïque secondaire à une production agricole principale** en permettant une **synergie de fonctionnement démontrable** »

Synergie qualifiée à travers **un mémoire technique**



Les points abordés dans le cahier des charges :

Culture / Occupation des sols/ Partage lumineux/ Implication de l'agriculteur/ Convention de suivi agronomique/ Zone témoin.

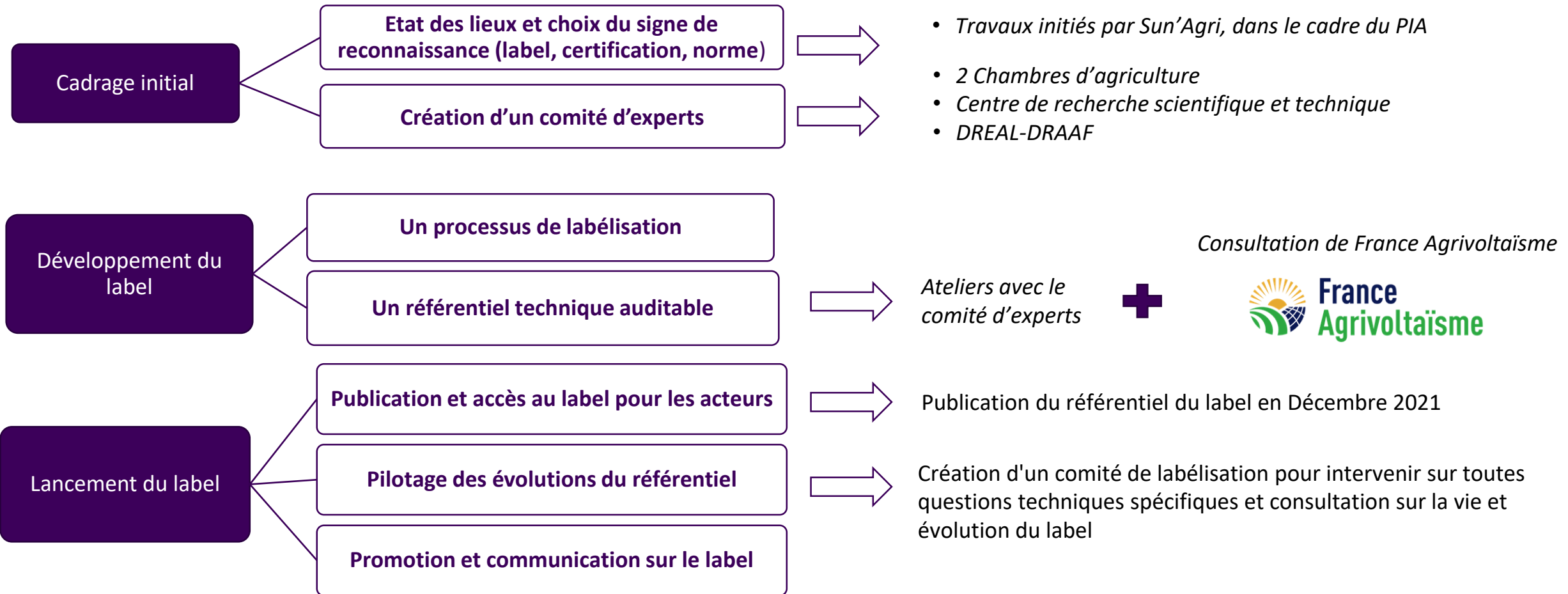
Etude ADEME sur l'agrivoltaïsme à venir

- Elaboration d'une étude sur l'agrivoltaïsme par l'ADEME
- Parution annoncée depuis début 2021.
- Cette étude a pour objectif de faire un état des lieux large des pratiques et de classer ensuite plusieurs niveaux pour l'agrivoltaïsme.
- Selon les présentations intermédiaires de l'étude, le niveau exigé **du label « Projet Agrivoltaïque de classe A » correspond à un équivalent aux niveaux 2 et 3**



Les étapes de création du label

LABEL DÉVELOPPÉ DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT PRIVÉ



■ Périmètre et objectif du label

LES POINTS CLÉS DU LABEL

Périmètre du label

- Labélisation **des projets sur culture**
- Labélisation des projets ayant **un impact positif sur la performance agricole** (production et agronomie).

Le référentiel ne fait pas de sélection sur la technologie photovoltaïque. Les technologies fixes et dynamiques (1 axe ou 2 axes) sont éligibles.

Objectif du label

- Définition des éléments des projets agrivoltaïques qui ont un impact sur la performance agricoles afin d'obtenir une amélioration
- Valoriser les projets qui auront un impact positif sur la performance agricole dès l'étape de conception en tenant compte de la vérification finale qui est possible 4 à 5 ans après la mise en culture (pour les cultures pérennes).

Principes du label

- Valider les moyens du projet en phase de conception
- Vérifier la mise en œuvre des éléments du projet lors de sa construction et valider les moyens mis en œuvre pour son suivi en phase d'exploitation
- Vérifier l'impact positif sur la performance agricole durant l'exploitation du projet et de la culture.

Grands principes du label

UNE LABÉLISATION DE PROJET SOUS LA MARQUE VÉRIFIÉ PAR (PRINCIPE DE VALIDATION ET VÉRIFICATION)



La définition : Du point de vue sociétal, un projet agrivoltaïque est qualifié « positif » **dès lors qu'il favorise et améliore durablement la performance agricole** de la parcelle et de l'exploitation agricole sur lesquelles il est implanté.

Cette performance se mesure en priorité par :

- le volume et la qualité de la production agricole de la surface concernée en une année normale,
- la capacité du projet à préserver cette production dans des conditions climatiques défavorables,
- les co-bénéfices qu'il peut apporter pour l'agriculteur et son environnement.

LABEL **PROJET** AGRIVOLTAÏQUE DE CLASSE A **sur** CULTURE

1 exploitant agricole
1 producteur PV

1 Lieu

1 culture



PROCESSUS DE LABELISATION

ADAPTÉ AUX ÉTAPES CLÉS DES PROJETS

Labélisation initiale

Evaluation des moyens en phase de conception



Dématérialisée ou sur le site du demandeur

Maintien de labélisation

Vérification à la mise en service / cultures



Une partie sur dossier :
dématérialisée ou sur le site du demandeur
+
Audit sur le site de l'installation

Maintien de labélisation

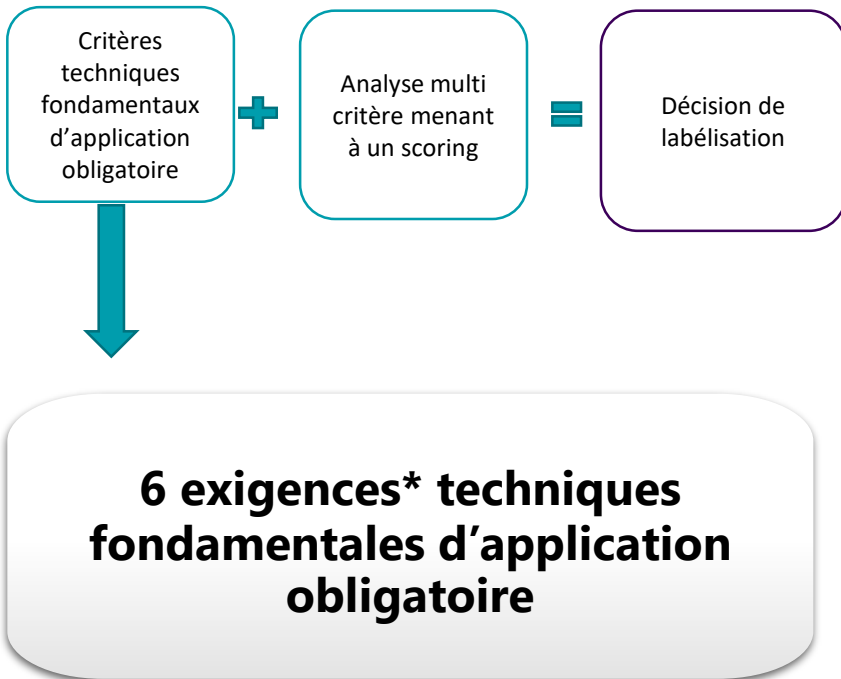
Suivi en exploitation



Evaluation intermédiaire des résultats à 3 ans :
+
Evaluation finale à 5 ans

Phase de conception et mise en service/en culture

SYNTHÈSE DU RÉFÉRENTIEL DE LABÉLISATION

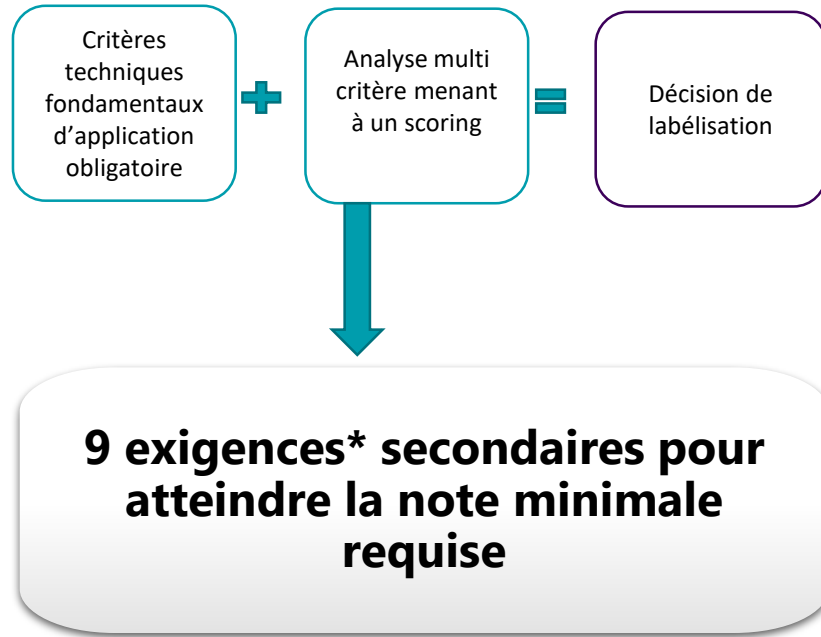


*Chaque exigence est composée d'un ou plusieurs critères d'évaluation

- 1. Qualification des compétences des parties prenantes du projet** : Le projet doit justifier d'un ensemble d'expériences agrivoltaïques apportées par son porteur ou les partenaires (1 critère)
- 2. Service rendu par le projet agrivoltaïque** : Le projet agrivoltaïque apporte un service bénéfique à l'exploitant agricole (1 critère)
- 3. Partage lumineux** : La technologie développée doit offrir un rayonnement incident cohérent avec la culture (3 critères)
- 4. Densité agricole** : La densité de production agricole doit être cohérente avec les référentiels de la culture en question, et du territoire d'implantation (1 critère)
- 5. Zone témoin** : Tout projet agrivoltaïque doit être accompagné d'une zone Témoin conduite dans des conditions similaires. Cette zone a pour but de continuer d'accumuler un retour d'expérience, et d'apporter des preuves des bénéfices apportés par la structure agrivoltaïque. (5 critères)
- 6. Densité de plantation du projet agrivoltaïque** : La densité de plantation du projet agrivoltaïque doit être cohérente avec les référentiels de la culture en question et du territoire d'implantation, afin de justifier un équilibre entre les deux productions, photovoltaïques et agricoles. La production agricole doit être prioritaire. (1 critère)
- 7. Suivi agronomique et instrumentation des parcelles** : Les surfaces agrivoltaïques devront être suivies par des organismes de suivi reconnus. Les surfaces agrivoltaïques et les zones témoins seront instrumentées de façon à pouvoir relever des données et ajuster au besoin l'exploitation agricole et son infrastructure selon les réponses des végétaux. (2 critères)

Phase de conception et mise en service/en culture

SYNTHÈSE DU RÉFÉRENTIEL DE LABÉLISATION



*Chaque exigence est composée d'un ou plusieurs critères d'évaluation

1. Limiter le tassement (3 critères)
2. Limiter l'occupation du sol par des emprises (4 critères)
3. Adapter la structure à l'itinéraire technique agricole (3 critères)
4. Proposer des synergies avec des produits agricoles complémentaires (4 critères)
5. Intégrer des mesures de biodiversité et d'intégration paysagère (3 critères)
6. Définir les avantages économiques du projet (2 critères)
7. Evaluer des risques et proposer des solutions (3 critères)
8. Impliquer équitablement les différents acteurs au projet agrivoltaïque (2 critères)
9. Etablir un équilibre dans les rapports agriculteur-photovoltaïcien (4 critères)

Vérification de la performance et impact positif

SYNTHÈSE DU RÉFÉRENTIEL DE LABÉLISATION

Evaluation intermédiaire à 3 ans

+

Vérification finale de la performance

Impacts agronomiques	Justifier une meilleure production
	Justifier de conditions micro-pédoclimatiques favorables
	Protection face aux aléas climatiques
Impacts socio-économiques	Synergies d'investissement
	Services agronomiques complémentaires
	Justifier d'une rentabilité économique pérenne
Impacts agroécologiques	Biodiversité et intégration paysagère
	Impact environnemental



Conformité
obligatoire

Analyse multi-critères
pour valider les
impacts positifs

CONTACT

Jérémie MELLA,
responsable Projet AFNOR Certification
Tel : +33 (0)1 41 62 61 52
Mél : jeremie.mella@afnor.org

www.afnor.org

